

#5

SEPTEMBRE 2023

Territoires

www.saferidf.fr

JOURNAL
D'INFORMATION
DE LA
SAFER DE
L'ILE-DE-FRANCE



ÉDITO

Je suis ravi de vous présenter la cinquième édition de la plaquette « Territoires » consacrée à l'activité de la Safer sur le territoire francilien. Cette publication met en lumière nos événements marquants, nos partenariats fructueux et nos actions concrètes pour soutenir l'agriculture en Ile-de-France.

Notre présence au salon de l'agriculture a été l'occasion d'organiser un événement autour des jeunes agriculteurs(rices) qui se sont installé(e)s avec passion et détermination en 2022 avec le concours de la Safer. Leur énergie et leur engagement témoignent de la vitalité de notre secteur agricole en Ile-de-France. Nous avons également célébré le partenariat avec Ile-de-France Nature, qui partage nos valeurs de préservation de l'environnement et de promotion d'une agriculture durable.

Nous vous présentons, dans ce numéro, la signature de la convention avec la FICIF qui renforce notre capacité à préserver le foncier et la biodiversité sur notre territoire. Vous retrouverez également l'interview du syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents. Leur expertise et leurs engagements pour la préservation de nos ressources en eau sont indispensables pour garantir une agriculture durable et respectueuse de notre environnement.

La requalification d'un site dégradé du domaine de la Grange-le-Roy à Grisy-Suisnes est un exemple que nous vous présentons illustrant notre volonté de redonner une vocation agricole à ce site. Nous partageons également avec vous la coopération avec le Leader Seine Aval en Martinique qui nous a permis de partager nos connaissances et nos bonnes pratiques avec d'autres territoires. Cette ouverture sur d'autres régions nous enrichit et nous encourage à continuer d'innover.

Enfin, nos opérations sociétares, notamment avec l'entrée en vigueur du dispositif d'autorisation administrative « Sempastous », renforcent notre rôle d'acteur majeur dans l'aménagement du foncier agricole. Nous travaillons avec détermination pour faciliter l'accès au foncier et accompagner les porteurs de projets.

Ces initiatives témoignent de l'engagement de la Safer de l'Ile-de-France en faveur d'une agriculture dynamique, durable et respectueuse de notre territoire. Nous sommes fiers de contribuer au développement de l'agriculture francilienne et de soutenir les acteurs qui font vivre notre belle région.

Travaillons ensemble pour l'avenir de notre agriculture francilienne,

Pierre MARCILLE
Président Directeur Général



© Safer IDF

 **safer**
de l'Île-de-France

Foncièrement engagés,
foncièrement humains.



LA SAFER DE L'ILE-DE-FRANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES



SALON DE L'AGRICULTURE 2023 RETOUR SUR NOS ÉVÉNEMENTS

Du 25 février au 5 mars 2023 s'est tenu le Salon International de l'Agriculture (SIA). À cette occasion, les équipes de la Safer de l'Île-de-France ont assuré une permanence sur le stand national des Safer et organisé deux manifestations le lundi 27 février.

En partenariat avec **Ile-de-France Nature**, nous avons organisé une conférence pour célébrer le partenariat entre nos deux organismes depuis plus de 30 ans ainsi que la diversité des actions que nous conduisons au service de la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et du développement de l'agriculture, dans la région francilienne.

Jérôme REGNAULT, Vice-Président d'Ile-de-France Nature en charge de l'agriculture et Pierre MARCILLE, Président de la Safer de l'Île-de-France, n'ont pas manqué de souligner la complémentarité et les réussites de nos interventions communes, aussi bien dans la lutte contre l'artificialisation illégale des sols, qu'au service de l'installation de jeunes agriculteurs et agricultrices.

Les équipes de la Safer et d'Ile-de-France Nature ont ainsi présenté leurs rôles respectifs, avant de donner la parole à trois agriculteurs récemment installés grâce au soutien de nos deux organismes :

- **Maxence VAMUR** et **Vincent MARTINEZ**, se sont installés en maraîchage sur un terrain de 9 hectares à Epinay-sur-Orge (91) ;
- **Pierric PETIT** est parti à la reconquête viticole du Mont Guichet, à Chelles (77) où il vient de planter 6 hectares de vignes.

Tous les 3 se sont installés sur des terrains attribués par la Safer de l'Île-de-France à Ile-de-France Nature, en bordure de vastes d'agglomérations.



À la suite de cette conférence, la Safer de l'Île-de-France a organisé un événement sur le stand où une dizaine de nos installé(e)s était présent(e).

Clément TORPIER, Président régional des Jeunes Agriculteurs et Pierre MARCILLE, Président de la Safer de l'Île-de-France ont accueillis les nouveaux installé(e)s sur le stand Safer et ont souligné la nécessité que tous les acteurs « agissent ensemble » pour conseiller et accompagner les candidats dont le parcours peut être « semé d'embûches ».

Dans son intervention et en conclusion de cette rencontre aussi sympathique que conviviale, **Damien GREFFIN, Président de la FRSEA Ile-de-France** a insisté sur la nécessité d'accueillir tous les projets agricoles, dès lors qu'ils permettent à ceux et celles qui les portent d'en vivre correctement. « Le renouvellement des générations en agriculture devient la priorité de tous et toutes », a-t-il rappelé.

S'adressant directement aux nouveaux agriculteurs et agricultrices, il leur a souhaité bon courage dans cette aventure professionnelle, les a félicités d'avoir choisi ce métier qui est « l'un des plus nobles qui soit, puisqu'il nourrit les hommes et les femmes ! »

Ces deux événements ont permis de réunir de nombreux participants et de mettre en avant les enjeux liés à l'installation et le travail collaboratif entre les différents partenariats agricoles.



2022, UNE ANNÉE RECORD

POUR LES INSTALLATIONS AGRICOLES EN ILE-DE-FRANCE

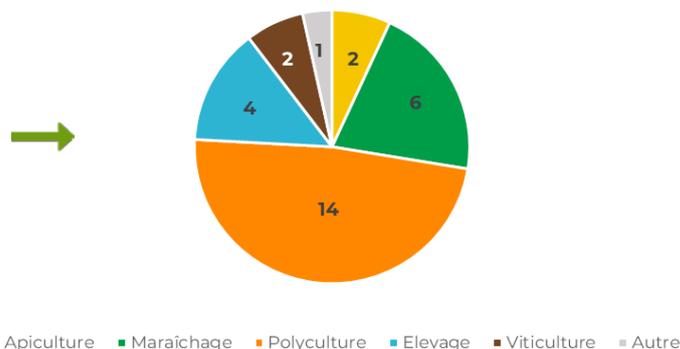
L'année 2022 a été marquée par un nombre d'installation particulièrement important : **29 soit le tiers des installations régionales** qui souligne la volonté de la Safer et des membres de ses comités techniques de promouvoir et soutenir l'installation agricole.

Les projets soutenus ont été divers. Ils ont porté majoritairement sur des installations en polyculture, en maraîchage ou en élevage. En ce sens, la typologie des projets installés a évolué puisque les années précédentes, les projets maraîchers ou de petit élevage étaient majoritaires.

Enfin, concernant la viticulture, la Safer poursuit sa contribution au retour de cette activité dans la région avec 2 nouvelles installations en 2022 faisant suite par exemple, à celles de Nonville (77), Chelles (77) ou encore Davron (78).

Pour concrétiser leurs installations, de plus en plus de jeunes agriculteurs et agricultrices ont recours à des apporteurs de capitaux soit **68%** d'entre eux (familiaux, non familiaux ou institutionnels).

Les installations agricoles en 2022 par typologie (en nb)



SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FICIF ET LA SAFER DE L'ILE-DE-FRANCE



Le **Président, Philippe WAGUET**, de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Ile-de-France (FICIF) et Vice-Président de la Fédération Régionale d'Ile de France (FRC-IDF) et le **Président, Pierre Marcille**, de la Safer de l'Ile-de-France, ont signé une convention, le vendredi 24 mars 2023

lors de l'assemblée générale de la FICIF qui s'est déroulée au Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage à Mantes-la-Jolie (78), afin de renforcer leur collaboration pour gérer de façon durable le foncier naturel en Ile-de-France.



Dans le cadre de cette convention, la FICIF et la Safer de l'Ile-de-France travailleront ensemble pour :

- Développer des **actions communes en faveur de la biodiversité**, y compris la restauration des habitats naturels et la conservation de la faune sauvage ;
- Identifier les zones où les **activités de chasse peuvent contribuer à la protection de l'environnement et à la préservation de la faune sauvage** ;
- Développer et mettre en œuvre des pratiques **d'utilisation durable des terres** qui soient compatibles avec les activités de chasse et la protection de la faune sauvage ;
- Veiller à ce que l'acquisition et la gestion des terres rurales soient compatibles avec **la protection de la faune et la promotion de pratiques durables d'utilisation des terres** ;
- Coordonner leurs actions avec les autorités locales et les autres parties prenantes afin de s'assurer que **leurs activités sont alignées sur les plans et les politiques de développement régional**.

La convention reflète l'engagement commun de la FICIF, de la FRC-IDF et de la Safer de l'Ile-de-France en faveur du développement durable des zones rurales en Ile-de-France.

En travaillant ensemble, la FICIF et la Safer de l'Ile-de-France visent à promouvoir l'utilisation responsable des ressources naturelles et la protection de la faune et de la flore dans la région.



SEMEA - INTERVIEW

INTERVENTIONS ET APPORTS DE LA SAFER, DANS LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE

Thierry FLESCHE, Président
Mathieu KOKOT, Directeur



Présentations :

Thierry FLESCHE : Monsieur Flesch, je suis élu, je suis premier adjoint au maire de la commune de Pringy en Seine-et-Marne, élu à la communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine et président du SEMEA¹.

Mathieu KOKOT : Mathieu KOKOT, Directeur du SEMEA, où je travaille depuis presque 15 ans maintenant.

Pouvez-vous nous présenter le SEMEA et son rôle ?

Thierry FLESCHE : Le SEMEA, est une structure GEMAPI² composée de 33 communes sur un bassin versant. Son territoire d'action est à cheval sur deux départements, l'Essonne et la Seine-et-Marne. Aujourd'hui, l'objectif du syndicat est de prendre à bras le corps les problématiques liées aux inondations et aux continuités des cours d'eau.

Mathieu KOKOT : Nous sommes une équipe de 6 personnes, 2 ingénieurs, 2 garde-rivières et une secrétaire comptable.

Le syndicat est en pleine structuration puisque la compétence GEMAPI est récente et s'installe dans le paysage administratif français. Cela a renforcé l'action du SEMEA et nous sommes plus clairement identifiés. La GEMAPI était gérée par les intercommunalités et a été transférée au SEMEA depuis 2019.



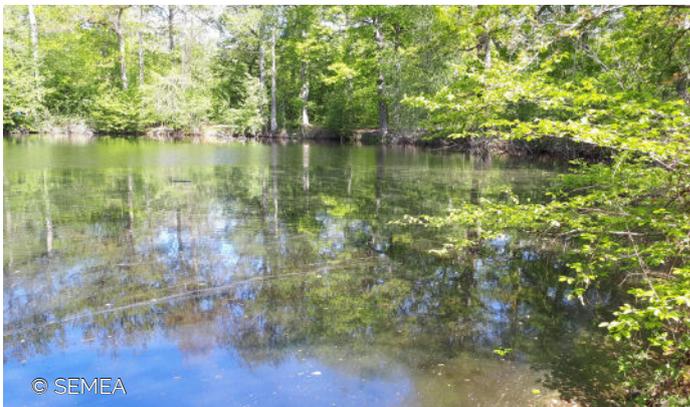
¹ SEMEA : Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

² La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence confiée aux intercommunalités. Cette compétence peut être transférée ou déléguée à un syndicat mixte dédié. Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont les suivantes :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

En 2021, la Safer de l'Île-de-France vous a accompagné dans la réalisation d'un diagnostic territorial et dans l'élaboration de votre stratégie foncière : **comment avez-vous été accompagnés et quelles ont été les étapes du projet ?**

Mathieu KOKOT : Au syndicat, nous avons une culture très technique liée à la GEMAPI et il nous manquait une compétence de maîtrise foncière. Nous avons le défi **de définir et déployer une stratégie foncière** et pour cela, nous avons passé un marché. C'est la Safer qui a été sélectionnée, et une chargée d'études, Madame Houmaïrat M'MADI, de la Safer nous a accompagnés pendant plus d'un an.



Cette étude a démarré par la réalisation d'un diagnostic complet du territoire, puis s'est poursuivie avec un diagnostic plus fin à l'échelle des parcelles. Cela a permis d'identifier les différents outils fonciers adaptés à nos différents projets. Cela s'est très bien passé avec les partenaires, mais aussi avec le monde agricole qui a été présent durant cette étude.

Thierry FLESCHE : Le territoire du SEMEA étant en majorité agricole, le fait de travailler avec la Safer constituait un choix stratégique, étant donné son expertise sur le foncier agricole.

Aujourd'hui, quelles suites souhaitez-vous donner à cette étude ?

Thierry FLESCHE : Nous sommes en plein dedans : suite à l'étude, il est nécessaire de mettre en place une vraie politique de gestion des espaces à enjeux en termes d'expansion de crues, et de protection contre les inondations.

L'idée aujourd'hui est de transformer l'étude réalisée en actions opérationnelles. Cela passera soit par de l'acquisition foncière, soit par la mise en place de conventions avec les agriculteurs, ce qui est plutôt notre souhait. En effet, les agriculteurs pourront ainsi continuer à exploiter, mais réserver certains espaces à des zones d'expansion de crues en cas d'évènements pluvieux de grande ampleur.

Mathieu KOKOT : Pour mettre en œuvre ce projet, il faut une compétence humaine, et la mise en œuvre d'une stratégie foncière peut durer quelques mois, voire quelques années. Il va falloir rassurer, développer des liens pour lever les craintes que pourraient avoir certains agriculteurs.

Thierry FLESCHE : La GEMAPI peut être mal perçue par le monde agricole. L'objectif n'est pas de changer l'usage des terres agricoles, mais éventuellement d'aménager certains espaces pour pouvoir faire face à de fortes inondations par exemple. Les agriculteurs seront indemnisés pour les dommages causés en cas de sur-inondations. Le dialogue est aujourd'hui à construire avec le monde agricole.

Quels sont les apports de l'intervention de la Safer et qu'avez-vous apprécié dans cet accompagnement ?

Thierry FLESCHE : En tant qu'élu, ce qui m'intéresse, ce sont surtout les résultats et la mise en œuvre des politiques sur l'eau. Nous avons été satisfaits des rendus et, aujourd'hui nous disposons d'un document qui nous permet de passer à la phase suivante.

Mathieu KOKOT : Cette étude a duré un peu plus d'un an, et m'a beaucoup appris sur les outils fonciers à notre disposition. J'ai apprécié les conseils donnés par Madame M'MADI, notamment dans le cadre de la concertation avec le monde agricole.

En effet, nous disposons d'une expertise en matière de GEMAPI, mais sur le sujet de l'adaptation des usages agricoles, nous avons besoin d'interlocuteurs comme la Chambre d'agriculture et, sur l'approche cruciale du foncier, d'un interlocuteur comme la Safer.

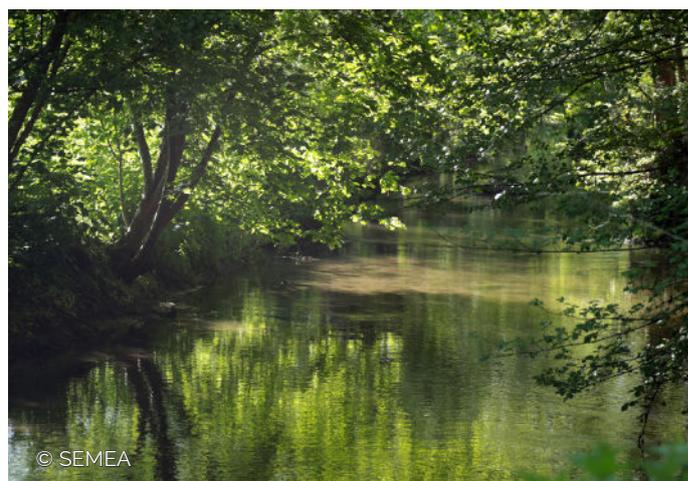
Auriez-vous des conseils à donner à d'autres syndicats/collectivités qui souhaiteraient réaliser le même type d'étude ?

Thierry FLESCHE : Pour tout syndicat de bassin, l'élaboration d'une stratégie foncière fait partie des outils nécessaires au développement. Un syndicat de bassin a besoin de connaître son territoire, de savoir où disposer les ouvrages, de connaître les propriétaires. Une stratégie foncière pour mettre en œuvre ces besoins sur le terrain fait partie des pierres nécessaires aux fondations d'un syndicat de bassin, c'est incontournable.

Mathieu KOKOT : Il est nécessaire d'avoir une approche cognitive et pratique du territoire. Il est donc très important de passer par la réalisation d'études globales, et la définition d'une stratégie foncière.

Thierry FLESCHE : Nous pensons que la majorité des sujets pourra se régler à l'amiable ou par convention. Peu de cas devraient nécessiter le recours aux droits de préemption ou à des déclarations d'intérêt général. Nous devons ainsi être conscients des freins pour les lever le plus rapidement possible.

Mathieu KOKOT : L'ensemble des acteurs (syndicats de GEMAPI, partenaires techniques et financiers) ont conscience qu'il est nécessaire de s'intéresser à la question du foncier, qui peut constituer un frein extrêmement limitant. La définition de la stratégie foncière est donc une étape cruciale.



© SEMEA





LA SAFER A VOS CÔTÉS

POUR VOS PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



REQUALIFICATION D'UN SITE DEGRADÉ

POUR LUI REDONNER UNE VOCATION AGRICOLE

Depuis 2012, la Safer de l'Ile-de-France, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage, travaille à la requalification du **Domaine de la Grange-le-Roy à Grisy-Suisnes (77)** en partenariat avec l'opérateur ECT. Ce terrain de 47 ha, qui avait fait l'objet de dépôts illégaux de déchets divers dans les années 90, est en passe de retrouver une vocation agricole.

Dernièrement, la Safer a été accompagnés dans la requalification agronomique du site par le LAMS21¹ puis par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France.

Un comité de pilotage s'est tenu en juin 2023, permettant aux élu(e)s de découvrir l'état d'avancement du projet, qui entre dans sa phase finale.

À l'issue des travaux, et selon les recommandations de la Chambre d'Agriculture, il est envisagé l'installation d'une activité d'élevage extensif, qui viendra renforcer la filière locale.



Durant l'automne et l'hiver 2022-2023, 10 ha de prairies et 5 000 plants forestiers ont été implantés grâce à un chantier d'insertion professionnelle.

Des améliorations ont également été apportées aux zones humides présentes sur le site, qui pourront accueillir une grande diversité d'amphibiens et autres espèces animales et végétales.

Début 2024, 2 000 plants seront plantés, un semis sur environ 8 ha sera réalisé. Le site sera ensuite restitué pour accueillir une activité agricole.

Ce projet ambitieux a pu voir le jour grâce au soutien et à la confiance de nos **partenaires**, dont notamment la **Commune de Grisy-Suisnes** et les **services de l'Etat (DDT 77)**.

Ce réaménagement vertueux et durable s'inscrit pleinement dans les **objectifs de résilience alimentaire et d'économie circulaire** soutenus par la Safer de l'Ile-de-France.



¹Laboratoire analyses microbiologiques sols





L'ANIMATION DE TERRITOIRE COOPÉRATION LEADER SEINE AVAL

Dans le cadre du programme européen de développement LEADER¹, le GAL² Seine-Aval, porté par l'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA) et animé par la Safer de l'Île-de-France, a initié un projet de coopération autour des **produits locaux et des circuits de proximité** avec les 3 GAL de Martinique.

Ce projet a notamment pour objectif de **travailler ensemble sur des thématiques communes**, à savoir :

- Quel outil permettrait aux agriculteurs et agricultrices locaux de développer une gamme de produits fermiers plus complète, accessible aux habitants ?
- Comment mieux valoriser les produits locaux auprès des consommateurs et consommatrices ?
- Comment améliorer l'accessibilité au produit local ?

Pour cela, **différentes actions ont été prévues** :

- Étude sur l'opportunité de développer un outil de transformation mutualisé,
- Valorisation de filières locales via des vidéos de communication,
- Création de supports pédagogiques à destination des scolaires autour du local.



Enfin, l'idée même de la coopération étant d'échanger, une délégation du GAL Seine Aval s'est rendue en Martinique en avril dernier. Cela a été l'occasion de discuter avec les partenaires de l'alimentation martiniquaise et de visiter des projets financés par les 3 GAL de Martinique, en lien avec la thématique des produits locaux et des circuits de proximité. Le projet de coopération va se dérouler jusqu'à fin septembre 2023 et se clôturera par l'accueil des trois délégations martiniquaises en Seine Aval (78).

¹LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

²GAL : Groupement d'Action Locale



OPÉRATIONS SOCIÉTAIRES

ENTRÉE EN VIGUEUR DU DISPOSITIF D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE « SEMPASTOUS »

Depuis l'entrée en vigueur, le 2 avril 2023, de la **loi n°2021-1756 du 23 décembre 2021 et de son décret d'application n°2022-1515 du 2 décembre 2022**, toute opération de prise de contrôle d'une société possédant ou exploitant du foncier agricole doit obtenir une autorisation administrative préalable, dès lors que la société cible ou le bénéficiaire de l'opération, excède le seuil d'agrandissement significatif.

Dans un contexte de croissance constante du marché sociétaire, la nouvelle réglementation vise la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires. La loi s'inscrit dans un double objectif de **lutter contre la concentration excessive des exploitations** et l'accaparement des terres agricoles, puis **d'agir en faveur de l'installation et de la consolidation des exploitations**.



Focus sur le champ d'application du nouveau dispositif :

Les sociétés concernées :

- Les sociétés détenant ou exploitant des biens immobiliers à usage ou à vocation agricole
- Les sociétés détenant des droits ou des titres sur des sociétés détenant ou exploitant des biens immobiliers à usage ou à vocation agricole (les holdings)

Les opérations visées :

- Les cessions de parts sociales ou d'actions conduisant à une prise de contrôle ou à un renforcement du contrôle par le cessionnaire
- Les modifications de la répartition du capital social ou des droits de vote conduisant à une prise de contrôle ou à un renforcement du contrôle par le cessionnaire

⇨ À noter : les opérations réalisées à titre gratuit ou par les Safer, les opérations familiales jusqu'au 4^e degré et les opérations entre associés de longue date (depuis au moins 9 ans) sont exemptées de l'autorisation.

Territoires #5

Le seuil d'agrandissement significatif :

L'autorisation administrative est obligatoire lorsque, par addition de toutes les superficies des biens immobiliers à usage ou à vocation agricole exploitées et/ou détenues par le bénéficiaire personne physique (direct ou indirect) de l'opération, le seuil est dépassé.

En Ile-de-France le seuil est fixé à 342,5 hectares par l'arrêté du Préfet de région du 1er février 2023.

Lorsque l'opération réunit le double critère d'une prise de contrôle et d'un agrandissement significatif, la notification se double d'une demande d'autorisation. La Safer instruit la demande avant de rendre un avis au préfet, dans le délai de 2 mois. Durant ce délai, le comité technique Safer est consulté et une publicité est réalisée sur le site internet de la Safer compétente pendant au moins 1 mois.

A l'issue de l'instruction, la Safer rend un avis simple au préfet, qui a également 2 mois pour se prononcer.

Qu'est-ce que le contrôle d'une société ?

Une personne physique ou morale est considérée comme contrôlant une personne morale lorsqu'elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital social ou des droits de vote, ou lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote en vertu d'un accord entre associés ou d'une situation de fait.

Qui est compétent ?

La Safer compétente est celle du lieu du siège social de la société, tout comme le préfet de département. Le seuil d'agrandissement significatif retenu est en revanche celui du lieu où se trouve la plus grande superficie de terres exploitées ou détenues directement ou indirectement par la société faisant l'objet de la prise de contrôle.

Comment se déroule l'instruction du dossier de demande d'autorisation ?

En tout état de cause, chaque opération sociétaire portant sur une société détenant ou exploitant des biens immobiliers à usage ou à vocation agricole est notifiée en ligne à la Safer, via **le portail de télédéclaration des opérations sociétaires, accessible depuis le site internet de la Safer.**

Qui délivre l'autorisation administrative ?

L'autorisation est délivrée par le préfet de département par décision motivée rendue dans un délai de 4 mois à compter de la réception de la demande complète d'autorisation.

Le préfet peut subordonner son autorisation à des engagements devant être pris et réalisés par le bénéficiaire de l'opération, si cette dernière porte atteinte aux objectifs de la loi. A titre d'exemple, il peut être proposé la vente d'une partie de l'exploitation, la mise à bail à long terme ou la libération d'une partie de l'exploitation au profit d'un jeune agriculteur.

Rendez-vous sur le portail de télédéclaration des opérations sociétaires pour effectuer vos déclarations en ligne, consulter le « Guide de la déclaration » et accéder aux seuils d'agrandissement en vigueur dans chaque région.

operations-societaires.safer.fr

Pour consulter les publicités en cours :

www.saferidf.fr/operations-societaires



LE SITE INTERNET

DE LA SAFER DE L'ILE-FRANCE FAIT PEAU NEUVE



Nouveau site internet !

Mis en ligne en début d'année, notre nouveau site internet se veut attrayant, informatif et pratique. Retrouvez-y facilement toutes les informations sur notre mission de préservation des terres agricoles, naturelles et forestières franciliennes ainsi que l'ensemble de nos services pour les agriculteurs, les forestiers, les porteurs de projets, les collectivités, les notaires et tous nos partenaires.

Vous pourrez également y découvrir nos dernières actualités, nos événements à venir et nos publications. Bonne visite ! **www.saferidf.fr**

Safer de l'Ile-de-France

19 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Standard : 01 42 65 28 42 - **Fax :** 01 42 65 08 50

safer@safer-idf.com

www.saferidf.fr

 Safer de l'Ile-de-France

 SAFER_IDF